

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 février 2017, à 10 heures

*Président(e)* : M. Alexey Borodavkin .....(Fédération de Russie)



**Le Président** (*parle en russe*) : Je déclare ouverte la 1409<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme je vous l'ai annoncé lors de la séance plénière d'hier, nous poursuivons ce matin le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Onze orateurs sont inscrits sur la liste pour aujourd'hui.

Permettez-moi de suspendre la séance afin d'accueillir notre premier invité de marque, S. E. M. Kaïrat Abdrakhmanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : Chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre premier invité de marque, S. E. M. Kaïrat Abdrakhmanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Je remercie le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Alexey Borodavkin, mon cher ami et ancien collègue, pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens également à remercier le Président sortant, M. Adrian Cosmin Vierita, Ambassadeur de Roumanie, d'avoir créé un groupe de travail qui relancera le débat, recensera les points de désaccord et permettra de trouver des approches acceptables par tous.

Dans son message à la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), António Guterres, a dit que le désarmement était l'un des piliers sur lesquels l'ONU avait été édifiée. En dépit de la profusion de connaissances à laquelle nous avons accès grâce aux diplomates et aux experts de Genève, du soutien technique et financier de l'ONU et de la possibilité de nous réunir dans le cadre de la présente Conférence, nous continuons à adopter les mêmes stratégies. Les États soumettent moins d'initiatives, probablement faute d'engagement politique.

Lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 à New York, le Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, a exhorté la communauté internationale à faire de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires l'objectif premier de l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle.

Comme vous le savez, l'année 2045 marquera le centenaire des bombardements qui ont dévasté Hiroshima et Nagasaki. Cette même année, nous célébrerons également le centième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons nous libérer de la menace des armes nucléaires avant cette date. Je souhaiterais appeler votre attention sur le manifeste traitant du monde au XXI<sup>e</sup> siècle, qu'a présenté le Président du Kazakhstan lors du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Washington l'an dernier. Ce manifeste engage la communauté internationale à sortir de sa léthargie et à vaincre son indifférence. Il dépeint une image réaliste du monde et propose une vision fondée sur l'unité plutôt que la division et sur la coopération plutôt que la rivalité.

Dans son manifeste, le Président Nazarbaïev appelle au renforcement de la confiance entre les principaux pays et groupes régionaux. Seule la confiance mutuelle nous permettra de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Il y a vingt-cinq ans, mon pays a fermé son plus grand site d'essais nucléaires et renoncé au quatrième arsenal nucléaire mondial. Nous sommes conscients qu'il nous incombe de promouvoir le désarmement.

La Conférence du désarmement a déjà permis de régler plusieurs problèmes historiques considérables, et ses réalisations devraient nous inspirer pour les étapes décisives à venir. Le Kazakhstan considère que la Conférence est la seule instance permanente et multilatérale de négociation dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Nous sommes favorables à un élargissement de la composition de la Conférence. Je suis convaincu qu'une plus grande participation des États intéressés au processus de désarmement donnerait un nouvel élan à la Conférence.

Nous pensons que le dialogue entre la Conférence et la société civile devrait être appuyé et encouragé. Nous prenons note du succès des réunions informelles entre la société civile et la Conférence du désarmement, organisées à l'initiative de M. Møller, Directeur général, en 2015 et 2016.

Beaucoup pensent que 2017 pourrait être une année décisive pour les négociations sur le désarmement nucléaire. Dans moins d'un mois, New York accueillera une conférence en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Nous avons l'intention de participer activement aux travaux de cette conférence. Dans le même temps, nous sommes fermement convaincus que la simple interdiction des armes nucléaires n'est pas suffisante. Nous devons adopter une démarche globale afin de mettre au point des mécanismes qui permettront d'éliminer tous les arsenaux nucléaires de manière vérifiable et irréversible, sur la base d'une convention sur les armes nucléaires. Ces mécanismes ne peuvent, et ne devraient, être élaborés que dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le désarmement nucléaire est directement lié à la fourniture, par les États dotés d'armes nucléaires, de garanties de sécurité négatives aux pays qui ne sont pas dotés d'armes de ce type. Tant que les armes nucléaires existeront et que le processus de désarmement multilatéral n'aura pas été enclenché, seules les garanties de sécurité négatives pourront servir de fondement à la confiance mutuelle. Trois représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont mon cher ami et collègue Vitaly Churkin, récemment décédé, ont signé le Protocole au Traité de Semipalatinsk. À ce jour, le Royaume-Uni, la Chine, la Russie et la France l'ont ratifié, et nous espérons que la nouvelle administration des États-Unis contribuera à achever ce processus dès que possible.

Nous devons prendre sans délai toutes les mesures visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, et notamment au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est, en Europe et dans l'Arctique. Nous appuyons l'élaboration rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Plutôt que d'être une condition nécessaire à l'ouverture des négociations, l'inclusion des stocks de matières fissiles existants pourrait être la valeur ajoutée de ce traité. C'est avec cette idée à l'esprit que nous avons pris part aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la préparation des négociations sur un tel traité en 2014 et 2015. Nous avons appuyé la création du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour lequel nous sommes prêts à nommer un représentant. Nous espérons que les recommandations finales du Groupe seront examinées par la Conférence du désarmement.

Le processus de maîtrise des armements ne se limite pas à notre planète. Nous devons également nous tourner vers l'avenir, alors que nous nous engageons à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous devrions fonder nos négociations sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace élaboré par la République populaire de Chine et la Fédération de Russie. Un certain nombre de défis émergents exigent également d'être longuement examinés par la Conférence, notamment les systèmes d'armes létaux autonomes et les questions de cybersécurité. Afin de relancer la Conférence après des décennies de blocage, nous soutenons l'ouverture de négociations sur une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Si l'importance de cette question est évidente, celle de la Conférence devrait l'être tout autant. La Conférence bénéficie des compétences existantes tout en offrant un espace de discussion non négligeable.

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la République du Kazakhstan est devenue membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous estimons que notre élection au Conseil de sécurité s'accompagne d'une grande responsabilité. Nous estimons également qu'elle témoigne de la confiance que la communauté internationale accorde à notre pays. Elle traduit également un appui à l'égard des initiatives proposées par le Kazakhstan pour renforcer le rôle de l'ONU, qui est de garantir la paix et la sécurité dans le monde. Nous tâcherons de veiller à ce que les États membres du Conseil de sécurité saisissent bien qu'il importe d'actualiser le modèle des relations entre États au XXI<sup>e</sup> siècle. Grâce à cette prise de conscience, les États membres devraient prendre collectivement en charge la gestion des

défis mondiaux et régionaux. Le Kazakhstan estime que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est la tâche la plus importante à accomplir pour assurer la survie de l'humanité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M. Kaïrat Abdrakhmanov pour sa déclaration et pour les aimables paroles de bienvenue qu'il a adressées à la présidence. Je suspends quelques instants la séance afin de raccompagner S. E. M. Abdrakhmanov.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre deuxième invité de marque d'aujourd'hui, S. E. M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie. Je remercie le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Rinkēvičs** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur de prendre la parole devant la Conférence du désarmement aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à la présidence en exercice de la Conférence (la Fédération de Russie), à la première présidence de la session de 2017 (la Roumanie) et aux quatre présidences à venir (l'Afrique du Sud, l'Espagne, le Sénégal et la Slovaquie,) pour leur dévouement et pour les efforts inlassables qu'elles déploient en vue de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux.

À cet égard, la Lettonie se félicite de la décision qu'a prise la Conférence de créer un groupe de travail sur la voie à suivre et souhaite à ce dernier plein succès dans l'accomplissement de cette mission ô combien exigeante. En outre, ma délégation appuie sans réserve le Secrétaire général et son équipe.

La Lettonie souscrit à la déclaration prononcée le 31 janvier dernier au nom de l'Union européenne.

La Lettonie est attachée à la maîtrise multilatérale des armements et, dans ce contexte, le mécanisme de désarmement des Nations Unies joue un rôle essentiel et unique. Elle estime que la Conférence du désarmement est la principale instance représentative capable de mener des négociations sur les questions de désarmement mondial. C'est précisément grâce au travail considérable et constructif accompli par la Conférence et les organes qui l'ont précédée que nous disposons aujourd'hui de plusieurs traités d'importance dans le domaine de la maîtrise des armements, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques.

À ce sujet, je tiens à signaler que la Lettonie a placé de grands espoirs dans le renforcement du régime institué par la Convention sur les armes biologiques et nous regrettons profondément que la Conférence d'examen de 2016 n'ait pas répondu aux attentes. Nous espérons que la prochaine conférence, qui se tiendra dans quatre ans, produira des résultats plus tangibles.

Sur le plan de la sécurité, la communauté internationale reste confrontée à plusieurs difficultés qui devraient être abordées de manière multilatérale. C'est pour cette raison que la Lettonie s'inquiète du blocage qui paralyse depuis longtemps la Conférence du désarmement. Nous saluons tous les efforts déployés jusqu'à présent pour sortir de l'impasse : ils sont une réaffirmation de la volonté des membres de revitaliser la Conférence. Toutefois, le déblocage tant attendu n'a pas eu lieu et différentes voies parallèles ont été explorées afin de poursuivre l'action menée en matière de désarmement. La Lettonie estime que la mise en place de procédures et de négociations parallèles amoindrit l'importance de la Conférence tout en rendant encore plus urgente la nécessité de reprendre des travaux de fond en son sein.

La Lettonie partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, nous pensons qu'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires ne peut être que la dernière étape du processus de désarmement visant à atteindre l'objectif « Global Zero ». Les débats sur le désarmement ne peuvent être porteurs que si toutes les parties concernées y participent, notamment tous les États dotés d'armes nucléaires.

Un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires débute cette année. L'adoption en 2010 d'un plan d'action complet, équilibré et concret a démontré que les États parties au Traité partageaient des objectifs communs. Les objectifs convenus dans ce plan d'action sont toujours d'actualité et la Lettonie demande instamment la poursuite de leur réalisation pleine et entière. Nous attendons donc avec intérêt la première session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2020, session qui aura lieu en mai 2017 et qui sera l'occasion de renforcer les valeurs du Traité en vue d'obtenir des résultats tangibles en 2020. Dans le monde troublé d'aujourd'hui, il est essentiel de continuer à travailler sur plusieurs initiatives afin de faciliter le désarmement et de renforcer le Traité tout en préservant l'équilibre stratégique, et notamment d'engager les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

La Lettonie pense par ailleurs que le nouveau groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, qui se réunira à Genève, contribuera de manière significative à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Elle accorde en outre une grande importance à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les deux derniers essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée en 2016 nous rappellent brutalement les raisons pour lesquelles l'entrée en vigueur de ce Traité devrait être l'une de nos priorités. La Lettonie a condamné les essais nucléaires et tirs de missiles balistiques illégaux effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ces actes constituent une menace pour la sécurité régionale et la paix internationale de manière générale.

En parallèle de ces initiatives multilatérales de désarmement, la clef du succès réside dans le processus mis en place par les États dotés d'armes nucléaires, à savoir les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La Lettonie se félicite de ce processus et salue les autres initiatives visant à améliorer la coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, par exemple l'initiative du Royaume-Uni et de la Norvège concernant le désarmement des têtes nucléaires, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire établi par les États-Unis et la Nuclear Threat Initiative.

Ces dernières années, nous avons pu constater que les efforts accomplis à l'échelle internationale dans le domaine de la non-prolifération avaient produit quelques résultats tangibles. Je souhaiterais en particulier saluer les efforts déployés par l'Iran pour que la mise en œuvre du Plan d'action global commun soit une réussite. La poursuite de sa pleine mise en œuvre renforcera la non-prolifération nucléaire dans le monde ainsi que les efforts de désarmement sur le long terme.

Cela étant dit, je souhaiterais réaffirmer encore une fois que la Lettonie reste profondément préoccupée par le fait qu'une partie a violé un certain nombre des dispositions du Mémoire de Budapest concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les efforts que l'Ukraine a déployés pour renforcer le Traité en abandonnant son arsenal nucléaire et en adhérant au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires ont été méprisés sans vergogne et exploités de la façon la plus inacceptable qui soit. De tels actes érodent considérablement la confiance et fragilisent les efforts en faveur de la non-prolifération nucléaire. Des informations faisant état de possibles violations des accords bilatéraux de maîtrise des armements viennent aggraver les répercussions négatives de ces actes.

En 2004, la Lettonie a demandé à devenir membre de la Conférence du désarmement, et cette demande est la preuve de la confiance que nous avons placée dans cette instance. Elle est devenue l'un des 27 États qui, par leur volonté d'adhérer à la Conférence, n'ont eu de cesse de lui accorder de la crédibilité en tant que principale instance internationale compétente pour négocier sur le désarmement. C'est pourquoi la Lettonie estime qu'il importe de continuer les consultations au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence. L'universalisation est une dimension importante du processus qui permettra à la Conférence de s'adapter à un nouvel environnement stratégique international en constante mutation.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre déclaration et pour les félicitations que vous avez adressées à la présidence russe.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes afin de raccompagner S. E. M. Rinkēvičs.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre troisième invité de marque, S. E. l'Ambassadeur Pedro Raúl Villagra Delgado, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine. Je le remercie de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Villagra Delgado** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la tête de cette session de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du soutien de la République argentine dans l'exercice de vos fonctions. Nous sommes conscients que l'obtention d'un consensus pour relancer cette instance après vingt ans de blocage est l'un des défis les plus importants. Comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, l'Argentine, qui a toujours été l'ardent défenseur du multilatéralisme, a participé activement aux travaux de la Conférence du désarmement, étant entendu que celle-ci est l'instance multilatérale de négociation par excellence et que sa marginalisation n'est pas acceptable. Tout au long de son histoire, de nombreuses réunions de fond ont eu lieu dans cette salle, et leurs résultats ont permis d'élaborer des instruments juridiques clefs visant à rendre le monde plus sûr.

La Conférence doit trouver le moyen d'occuper de nouveau la place qui est la sienne au sein du mécanisme du désarmement. Si elle a permis la conclusion d'instruments internationaux importants par le passé, la règle du consensus a fait l'objet de vives critiques. Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte qu'elle redevienne un moyen adapté d'honorer nos obligations internationales. Nous ne sommes pas naïfs à l'heure de recenser les difficultés que rencontre la Conférence. Nous savons en outre que sa revitalisation dépend de la volonté politique de ses membres et que les problèmes de sécurité internationale ne disparaîtront pas tandis que nous continuerons nos débats. La souplesse de mon pays envers l'adoption d'un programme de travail est bien connue. Nous sommes disposés à discuter et à réfléchir à l'élaboration de propositions novatrices tout en respectant les préoccupations de tous les États membres en matière de sécurité, à mesure que nous sortons de la zone de confort que nos longues années d'inactivité ont créée.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition de la présidence roumaine de continuer à débattre des éléments qui devraient être inclus dans un programme de travail afin de commencer des négociations de fond. Nous espérons que les travaux du coordonnateur du groupe de travail, l'Ambassadeur Lynn, porteront leurs fruits et nous sommes certains qu'il n'épargnera aucun effort pour trouver un terrain d'entente de manière transparente et inclusive. Toutefois, ces travaux ne nous suffiront pas, et nous espérons aller plus loin que la simple négociation des sujets de négociation.

Monsieur le Président, la République argentine réaffirme son attachement aux questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que sa volonté d'engager des discussions ou des travaux de fond sur l'une de ces questions. Nous convenons qu'il est nécessaire de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous pensons également qu'il y a beaucoup à faire pour prévenir une course aux armements dans l'espace et pour avancer dans le domaine des garanties de sécurité négatives. Il serait également opportun que les engagements de non-recours en premier fassent partie des débats sur le désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, nous saluons la résolution 71/259 de l'Assemblée générale qui prévoit la constitution d'un groupe d'experts chargé de l'élaboration du traité. Notre pays a participé aux réunions du groupe d'experts qui ont eu lieu en 2014 et 2015, et nous estimons que cet exercice permet de mieux comprendre nos différences et nous offre la possibilité de parvenir à un consensus et d'aller de l'avant. Un tel traité contribuerait efficacement au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Il ne s'agit pas seulement

de négocier des accords, mais aussi d'appliquer sérieusement les instruments qui ont déjà été adoptés. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'un des derniers instruments négociés par la Conférence et qui n'est toujours pas entré en vigueur, est une source de frustration constante. Ses principes sont continuellement attaqués par les essais nucléaires auxquels la République populaire démocratique de Corée procède régulièrement et que nous condamnons fermement.

Il est évident que, malgré les avancées technologiques, les obligations que nous avons imposées lors de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeurent plus que jamais légitimes. Une fois de plus, nous demandons qu'il entre rapidement en vigueur et que les pays qui ne l'ont pas encore ratifié le fassent, en particulier ceux dont la participation lui est essentielle. Quant au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, la situation mondiale est source de défis sur lesquels la communauté internationale devrait travailler de manière constructive en cherchant le consensus le plus large possible afin de parvenir à l'objectif fondamental d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Comme vous le savez, l'Argentine poursuit un programme nucléaire solide dont les fins sont exclusivement pacifiques et qui respecte scrupuleusement les dispositions des traités internationaux. Mon pays considère depuis toujours le désarmement nucléaire comme une priorité et il a accompli des efforts non négligeables dans ce domaine, ce qui traduit son engagement clair et constant en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Il est alarmant de constater que nous n'avons fait aucun progrès concret en matière de désarmement ces dernières années, tout comme en matière de non-prolifération et d'utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Des mesures unilatérales et bilatérales ont certes été prises afin de faire avancer la destruction des stocks, mais il faut que les États dotés d'armes nucléaires répondent plus énergiquement aux demandes de la communauté internationale. Il revient aux puissances nucléaires de prendre l'initiative et d'honorer les engagements contractés au titre du Traité sur la non-prolifération, en particulier de l'article VI. Cette question est toujours en suspens et nous espérons que nous nous changerons bientôt de modèle. Il est en effet impossible de continuer à vanter les avantages de la non-prolifération alors qu'en parallèle, des armes nucléaires toujours plus sophistiquées sont mises au point. La communauté internationale devrait déployer des efforts concertés afin d'entamer des négociations et un dialogue fructueux entre les cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité et les États qui n'en sont pas dotés.

Le prochain cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires constitueront un cadre adapté pour la promotion de l'action conjointe et une occasion unique de surmonter les divisions au sein de la communauté internationale. Ce sera grâce à la participation et à l'engagement de tous qu'il sera possible de bâtir un monde sans armes nucléaires. Pour mon pays, l'élimination totale et complète des armes nucléaires est la meilleure garantie contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation de ces armes et contre leurs conséquences irréparables pour l'humanité. C'est dans cet état d'esprit que nous participerons de manière constructive à la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui débutera cette année. Nous espérons la participation la plus large possible des États membres afin que toutes les voix soient représentées dans les débats et dans le futur résultat de cette démarche.

Parallèlement, nous participerons activement aux préparatifs du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui commence cette année en prévision de la Conférence d'examen de 2020. Le régime de non-prolifération devrait être renforcé, en particulier après l'échec de la Conférence de 2015 qui n'a pas abouti à l'adoption d'un document final, et étant donné que certaines des directives fixées lors de la Conférence d'examen de 2000 n'ont pas été suivies. Avec l'approbation du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Argentine a proposé la candidature de l'Ambassadeur Rafael Grossi pour la présidence de la Conférence d'examen. Nous pensons qu'il est essentiel d'avoir une présence active et constructive dans un contexte international marqué par les difficultés et les incertitudes, et nous sommes certains que l'Ambassadeur Grossi assurera une telle présence.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a toujours joué un rôle de premier plan dans les efforts de paix et de désarmement. Elle a clairement démontré son engagement sans faille en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, déjà à l'époque où cette salle accueillait la Société des Nations. Le 14 février dernier, nous avons commémoré le cinquantième anniversaire de la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Ce Traité est le premier instrument juridique multilatéral à interdire les armes nucléaires et à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, en plus d'être le premier instrument de ce type en vigueur dans une région densément peuplée. L'Argentine faisant partie de cette zone exempte d'armes nucléaires, nous regrettons que la Conférence qui devait se tenir en 2012 sur la création d'une zone de ce type au Moyen-Orient n'ait pas encore eu lieu. D'un point de vue historique, nous pouvons affirmer que le Traité de Tlatelolco, fort de ses cinquante années d'existence, a apporté une réelle contribution, effective, en renforçant l'engagement de la région envers la non-prolifération et le désarmement et en réussissant, grâce à son dispositif de protocoles, à contraindre les pays détenteurs d'armes nucléaires à ne pas violer le statut de dénucléarisation militaire. Nous regrettons que, malgré les preuves solides que la région a fournies, il subsiste des déclarations interprétatives formulées par les États dotés d'armes nucléaires à l'égard des protocoles au Traité. Ces déclarations compromettent la capacité des États de notre région à exercer leurs droits et à se sentir véritablement à l'abri de la menace nucléaire.

Le 18 juillet 2016, nous avons célébré les vingt-cinq ans de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui reste à l'échelle mondiale le seul système en vertu duquel deux pays soumettent toutes leurs installations nucléaires à des inspections et à une surveillance mutuelles. En coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Agence argentino-brésilienne offre au reste du monde un exemple d'accord bilatéral dans le domaine du nucléaire.

Monsieur le Président, nous espérons que, grâce au dynamisme politique de notre région, nous pourrions continuer à contribuer activement aux efforts multilatéraux soutenus à venir. Vous pouvez compter sur l'Argentine à cet égard, et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M. Villagra Delgado pour sa déclaration, pour les félicitations qu'il a adressées à la présidence russe et pour sa volonté de coopérer à la promotion de la question du désarmement par l'intermédiaire de la Conférence.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes le temps de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Ioannis Amanatidis, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce. Je remercie le Vice-Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Amanatidis** (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter plein succès dans ce que vous entreprenez.

C'est un réel honneur pour moi de m'exprimer à nouveau devant la Conférence du désarmement, unique instance permanente de négociation dans le domaine du désarmement. Elle a, dès sa création, défini le cadre de nombreux traités multilatéraux importants qui ont guidé la communauté internationale depuis la détente jusqu'à l'après-guerre froide. Dans le monde tourmenté d'aujourd'hui, la Conférence du désarmement est de nouveau appelée à relever les défis auxquels la communauté internationale fait face. Aujourd'hui, il importe plus que jamais que la Conférence sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps en relançant les négociations sur des sujets centraux tels que le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires qui est, après tout, la prochaine étape logique sur la voie du désarmement, et qu'elle traite en parallèle d'autres questions urgentes dans le domaine du désarmement.

De notre point de vue, il est plus que temps de mettre un terme à l'inertie dont souffre actuellement cette grande instance de négociation et de tirer parti des initiatives importantes régulièrement présentées à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme les années précédentes, la Grèce, à l'instar du reste des États membres de l'Union européenne, a appuyé la résolution 71/259 sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous demeurons fermement convaincus que, dans l'optique de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires sur le long terme, le désarmement nucléaire complet et vérifiable passe par l'adoption d'une démarche progressive et réaliste. Un traité interdisant la production de matières fissiles constituerait une première étape appropriée.

Je voudrais maintenant aborder une question à laquelle la Grèce accorde une grande importance, puisqu'elle a le statut d'observateur permanent auprès de la Conférence depuis 1982, ce qui fait d'elle l'observateur le plus ancien. Je veux parler de la question de l'élargissement, qui est prévu à l'article 2 du Règlement intérieur de la Conférence, selon lequel la composition de la Conférence sera revue périodiquement. Nous pensons qu'il n'y a aucune raison, morale ou autre, d'exclure des États Membres de l'ONU des débats sur le désarmement, d'autant plus que l'ONU est une organisation universelle. À une époque où les défis universels requièrent des solutions collectives mises en œuvre par l'intermédiaire de partenariats mondiaux, il est réellement anachronique de limiter à 65 pays seulement le nombre de participants aux négociations sur les questions de désarmement. Il est également contreproductif que l'élargissement soit bloqué par des problèmes bilatéraux qui ne relèvent absolument pas de la Conférence du désarmement.

En conclusion, Monsieur le Président, étant donné la multiplicité des défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés dans le domaine de la sécurité mondiale, nous pensons que la Conférence ne peut se permettre de rester constamment dans l'impasse et qu'elle devrait enfin entreprendre des travaux de fond grâce à l'adoption d'un programme de travail. Les initiatives présentées récemment à la Première Commission, le lancement du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 et la fragilité croissante de la sécurité mondiale sont autant de conditions rendant nécessaire l'adoption d'une attitude constructive.

La Grèce est disposée, en tant que membre responsable de la communauté internationale et partie à tous les principaux instruments dans le domaine du désarmement, à contribuer de manière constructive à ce que la Conférence sorte de son état d'inertie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M. Amanatidis pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence russe.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes afin de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. Je remercie le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Yun Byung-se** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, permettez-moi tout d'abord de féliciter l'Ambassadeur Alexey Borodavkin pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens également à exprimer mes sincères condoléances suite au décès de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de l'ONU, Vitaly Churkin, qui était un ami de la Corée.

C'est pour moi un grand plaisir et un privilège de participer comme l'an dernier au débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. J'ai toujours l'impression de rentrer à la maison mais, en même temps, je suis découragé par les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés. La situation en matière de sécurité internationale n'a jamais été aussi grave depuis la fin de la guerre froide. Les défis mondiaux, notamment la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, la crise des réfugiés, les changements climatiques et les pandémies, nous arrivent en même temps, sans parler de la multitude de tensions à l'échelle régionale.

Plus important encore, l'ordre international fondé sur l'état de droit fait face à une menace sans précédent. La meilleure manière de façonner l'avenir de cet ordre international fondé sur l'état de droit est un sujet de grande préoccupation pour toutes les parties prenantes, y compris les Nations Unies, le Groupe des Vingt et la Conférence du désarmement. En particulier, le Groupe des Vingt a tenu des discussions approfondies sur cette question à Bonn il y a deux semaines.

Aujourd'hui, la Conférence, en sa qualité d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, a une responsabilité particulière en tant qu'organe chargé de fixer les normes. À notre grand regret, l'un de ses membres met à rude épreuve non seulement ses réalisations majeures, telles que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais aussi les objectifs fondamentaux du désarmement nucléaire et de la dénucléarisation. Ce membre, c'est la Corée du Nord.

L'année dernière, lors de ma prise de parole devant cette auguste instance, j'ai expliqué pourquoi la Corée du Nord était l'exemple parfait du pays qui ne respecte pas les normes, un exemple sans pareil dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. À l'époque, j'avais souligné les faits suivants :

- La Corée du Nord est le premier pays à avoir réalisé des essais nucléaires au XXI<sup>e</sup> siècle ;
- C'est le premier pays à avoir mis au point des programmes d'armement nucléaire sous le régime du Traité sur la non-prolifération et à avoir annoncé son retrait de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Traité ;
- C'est également le premier pays à s'être officiellement proclamé État doté d'armes nucléaires dans sa Constitution ;
- C'est le premier État membre de la Conférence à s'être présenté comme le plus jeune État doté d'armes nucléaires de la Conférence.

Quelques heures seulement après ma déclaration de l'an dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution la plus ferme de son histoire, la résolution 2270 (2016), qui durcit encore les sanctions et renforce la pression à l'encontre de la Corée du Nord et des violations qu'elle n'a de cesse de commettre. Cette dernière a encore une fois bafoué cette résolution en effectuant son cinquième essai nucléaire en seulement six mois. Au cours de l'année 2016, elle a également lancé 24 missiles balistiques, ce qui signifie que, pour la seule année dernière, la Corée du Nord a violé les résolutions du Conseil de sécurité à 26 reprises au moins. Elle a également violé au cours de l'année écoulée un grand nombre de normes internationales, y compris la Charte des Nations Unies. Il y a tout juste deux semaines, la Corée du Nord a lancé un missile balistique à portée intermédiaire, ce qui indique qu'elle est sur le point de disposer de missiles balistiques intercontinentaux en mesure de cibler l'Amérique du Nord, sans mentionner l'Asie de l'Est et l'Europe. Aucun pays n'est aujourd'hui à l'abri de la menace. Toutefois, alors que nous nous occupions ces dernières années de la menace liée aux armes nucléaires et aux missiles balistiques nord-coréens, nous avons sans le vouloir perdu de vue une autre menace sérieuse, celle que constitue le programme d'armes chimiques de la Corée du Nord.

Plus tôt ce mois-ci, le frère de l'actuel dirigeant de la Corée du Nord a été brutalement assassiné dans un aéroport international du territoire malaisien. Selon les autorités malaisiennes, un diplomate nord-coréen et sept autres titulaires de passeports de services nord-coréens en sont responsables. Un membre de la Conférence du désarmement, à savoir la Corée du Nord, est donc fortement suspecté d'avoir violé la souveraineté d'un autre membre de la Conférence, la Malaisie.

Plus alarmant encore, les autorités malaisiennes ont révélé que la victime avait été tuée à l'aide de l'agent neurotoxique VX, qui est une arme chimique inscrite au tableau 1 de la Convention sur les armes chimiques et strictement interdite en vertu de cette dernière. L'agent VX est 100 fois plus mortel que le sarin, l'agent neurotoxique qui a tué et blessé plusieurs milliers de civils lors de l'attaque dans le métro de Tokyo en 1995. Seuls quelques grammes d'agent VX suffisent pour perpétrer un massacre. À notre grande surprise, il semblerait que la Corée du Nord ne dispose pas de quelques grammes mais plutôt de

milliers de tonnes d'armes chimiques, notamment du VX, sur l'ensemble de son territoire. À cet égard, le récent assassinat constitue pour nous tous un signal d'alarme quant aux capacités de la Corée du Nord en matière d'armes chimiques et à sa volonté de les utiliser.

L'année dernière, j'ai appelé l'attention sur le fait que la Corée du Nord possédait des capacités nucléaires mais qu'elle avait aussi l'intention de s'en servir. À présent, c'est également vrai pour les armes chimiques. De nombreux médias internationaux ont récemment souligné que l'utilisation d'armes chimiques par la Corée du Nord pour une exécution ciblée dans un pays tiers envoyait au monde un message très clair, à savoir que ce régime impulsif, imprévisible, brutal et à la gâchette facile était prêt et disposé à frapper n'importe qui, n'importe quand et n'importe où.

La raison pour laquelle la Corée du Nord n'a pas adhéré à la Convention sur les armes chimiques est pour nous évidente. Vous vous souviendrez peut-être qu'en 1993, la Corée du Nord a annoncé qu'elle se retirait du Traité sur la non-prolifération après avoir été prise en flagrant délit de mise au point clandestine d'un programme d'armement nucléaire, en violation du régime institué par le Traité. Vous faites le parallèle. Année après année, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte des résolutions fermes qui soulignent que l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit est inacceptable.

À la suite de cet odieux recours à des armes chimiques en Malaisie, nous devons sérieusement examiner les mesures que nous devrions prendre dans les semaines et les mois à venir. À l'ère du renforcement de la responsabilité, nous devons demander des comptes à ceux qui enfreignent les règles, en vertu du principe de lutte contre l'impunité. Une fois que le Gouvernement malaisien aura rendu les résultats définitifs de son enquête, le Conseil de sécurité, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques devraient examiner cette affaire en priorité.

Le Conseil de sécurité a déjà adopté des sanctions par l'intermédiaire de résolutions pertinentes, notamment la résolution 2270 (2016), qui disposent que la Corée du Nord doit abandonner tous ses programmes d'armes chimiques et biologiques et tous ses programmes d'armement. Maintenant, une action concrète s'impose.

Les États parties à la Convention sur les armes chimiques pourraient également invoquer l'article XII de la Convention, prendre des mesures collectives et porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Considérant que l'emploi de l'agent neurotoxique VX compromet la sécurité dans les aéroports, des contre-mesures efficaces devraient être prises à l'encontre de cette infraction, conformément aux conventions internationales applicables telles que la Convention de Montréal.

Je pense que le moment est venu pour nous d'envisager sérieusement de prendre des mesures plus drastiques concernant l'adhésion de la Corée du Nord à certaines instances régionales et internationales, notamment l'ONU et la Conférence du désarmement. Ces mesures pourraient prendre la forme d'une suspension des droits et privilèges de la Corée du Nord en tant que Membre de l'ONU, comme le dispose déjà la résolution 2321 (2016) du Conseil de sécurité. Si le Gouvernement malaisien prouve de façon incontestable que les autorités nord-coréennes sont derrière ce crime, la Conférence du désarmement devra remettre en question le statut de Membre de la Corée du Nord. Ceux qui n'ont cessé d'enfreindre les règles ne devraient pas siéger dans cette auguste instance chargée de l'élaboration des règles.

Les auteurs du *Bulletin of the Atomic Scientists* ont récemment avancé l'aiguille de leur horloge de l'apocalypse à seulement deux minutes et trente secondes de minuit. Cette sinistre annonce était en partie due à la menace croissante que représente le programme d'armement nucléaire de la Corée du Nord. Je pense aussi que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence n'y est pas pour rien. À titre d'exemple, les quelques centaines de grammes de matières nucléaires que possédait la Corée du Nord à l'époque de la première crise nucléaire en 1993 se sont multipliées de manière exponentielle.

La rapidité avec laquelle la Corée du Nord renforce ses capacités en matière d'armes de destruction massive et de missiles, notamment les armes chimiques, est devenue la première menace pour la paix et la sécurité internationales. Je vous prie tous instamment de vous joindre aux efforts accomplis à l'échelle internationale pour parvenir au démantèlement concret, vérifiable et irréversible du programme d'armement nucléaire de la Corée du Nord et à l'abandon de toutes ses armes chimiques et biologiques. Je compte sur l'appui sans réserve des membres de la Conférence à cet égard. Nous devons faire le premier geste pour arrêter tout de suite cette horloge de l'apocalypse.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M. Yun Byung-se pour sa déclaration et pour les vœux qu'il a adressés à la présidence russe.

Je suspends quelques instants la séance afin de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Alfonso Dastis, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne. Je remercie le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Dastis** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire combien nous sommes satisfaits de la manière dont la Fédération de Russie assure la présidence de la Conférence du désarmement. C'est un plaisir pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, je suis particulièrement heureux de me trouver dans cette magnifique salle du Conseil dont mon pays a fait don en 1936. Elle est dédiée au moine dominicain Francisco de Vitoria, l'un des fondateurs du droit international moderne et ancêtre des principes et des valeurs de l'ONU. Nous vivons à une époque marquée par les tensions et les incertitudes en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, ce qui signifie que nous devons entretenir un dialogue serein et constructif. La coopération dans le cadre d'instances multilatérales est indispensable à la stabilité de notre avenir. C'est pourquoi nous exprimons notre appui à la Conférence du désarmement, qui a permis d'élaborer des traités d'une importance considérable par le passé, et je suis convaincu que, malgré les difficultés, nous parviendrons à adopter un programme de travail. La résignation n'est jamais une solution.

Le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire du cadre international pour la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En mai, le Comité préparatoire tiendra sa première session à Vienne en vue de la prochaine conférence d'examen au cours de laquelle nous devons renforcer l'application du Traité en trouvant un équilibre entre ses trois piliers. Pour ce faire, nous disposons de plusieurs points de référence valables et fondés sur un consensus tels que plan d'action de 2010 qui contient une liste de recommandations ambitieuse et d'une grande portée. Le désarmement nucléaire est un sujet particulièrement important. Nous devons réaliser des progrès concrets en prenant des mesures pratiques et manifestes en faveur de notre objectif commun, à savoir l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons être ambitieux mais réalistes, et nous rapprocher de cet objectif progressivement. L'Espagne accorde une grande importance aux débats sur les conséquences humanitaires de l'emploi éventuel d'armes nucléaires, mais nous pensons également qu'il nous faut mettre cela en perspective avec les considérations de sécurité et de stabilité stratégique, conformément au principe d'intransigeance sur la question de la sécurité pour tous.

Je tiens à exprimer notre frustration devant le fait que nous n'avons pas encore réussi à organiser une conférence sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous appelons donc les pays de la région à renouveler leurs efforts afin de s'entendre sur les modalités qui permettront d'organiser dès que possible une telle conférence. Les essais nucléaires n'ont plus leur place. Nous lançons un appel en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer ou le ratifier le plus tôt possible.

Nous estimons que la Conférence du désarmement devrait engager dès que possible des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui devrait, selon nous, couvrir à la fois les aspects du désarmement et de la non-prolifération. Nous espérons que le groupe d'experts de haut niveau, qui va bientôt débiter ses travaux, nous permettra d'aller de l'avant sur cette initiative. Nous nous félicitons également des possibilités de progrès fournies par la résolution que l'Assemblée générale a récemment adoptée sur la vérification nucléaire.

L'Espagne réaffirme son attachement au régime international du désarmement et de la non-prolifération, et c'est pourquoi elle a présidé les trois comités du Conseil de sécurité chargés de la non-prolifération en 2015 et 2016. En outre, elle salue les progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Plan d'action global commun conclu entre l'Iran, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne, comme l'indiquent les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et rappelle qu'il importe d'honorer cet accord dans son intégralité et dans un esprit de coopération. Nous condamnons les essais nucléaires et balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, dans la mesure où ces essais constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous appelons cet État à démanteler son arsenal nucléaire de manière complète et irréversible et à mettre fin aux essais.

Par ailleurs, nous devons agir avec la plus grande détermination contre la menace que posent les acteurs non étatiques, en particulier terroristes, qui ont accès à des armes de destruction massive. Tout en présidant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Espagne a dirigé le processus d'examen complet de cette résolution et mis tout son poids derrière l'adoption de la résolution 2325 (2016), ce qui confirme notre engagement envers cet effort conjoint. En outre, nous faisons part de notre préoccupation concernant les allégations d'emploi répété d'armes chimiques en Syrie. Nous devons appuyer les travaux que mène le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU afin d'empêcher l'utilisation de ces armes, de veiller à ce qu'elles ne tombent pas dans les mains d'acteurs non étatiques et de renforcer le principe de responsabilité.

En ce qui concerne les armes classiques, nous réaffirmons notre attachement à l'application efficace du Traité sur le commerce des armes, tout en appelant à son universalisation. Les armes légères et de petit calibre font plus de victimes que tout autre type d'arme. Les conséquences de leur prolifération et de leur trafic illicite s'étendent au-delà de la sphère militaire, puisqu'elles compromettent la sécurité et la stabilité des États et ont des conséquences terribles sur la population civile. Nous réaffirmons notre appui aux résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux travaux qui seront accomplis sous la présidence française de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies qui se tiendra en 2018.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en vous invitant à lever les yeux vers le plafond de cette salle, qui a été conçu par l'Espagnol José María Sert. Avec la cathédrale de Salamanque pour toile de fond, cinq titans, représentant les cinq continents, se tiennent les mains dans une allégorie de la solidarité et de la coopération internationales. Je suis certain que cette image nous inspirera pour achever notre tâche avec succès.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie Son Excellence pour sa déclaration et les paroles de bienvenue adressées à la présidence russe.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes afin de raccompagner S. E. M. Dastis.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Motome Takisawa, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon. Je remercie le Vice-Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Takisawa** (Japon) (*parle en japonais ; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation tout au long de votre présidence. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Michael Møller, et à son équipe pour leur soutien constant aux travaux de la Conférence.

La République populaire démocratique de Corée a réalisé son cinquième essai nucléaire en septembre dernier et effectué plus de 20 tirs de missiles balistiques depuis le début de l'année 2016, le plus récent datant du 12 février dernier. Ces provocations compromettent sérieusement la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est mais aussi de la communauté internationale. Elles constituent des violations graves des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, de la Déclaration de Pyongyang adoptée par le Japon et la République populaire démocratique de Corée et de la Déclaration conjointe adoptée à l'issue des pourparlers à six, en septembre 2005. De plus, elles mettent sérieusement en péril le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération. Dans ce contexte, le Japon adresse une protestation véhémente à la République populaire démocratique de Corée et condamne fermement les essais nucléaires et les tirs de missiles qu'elle a effectués. Le Japon exige une nouvelle fois avec fermeté de la République populaire démocratique de Corée qu'elle applique pleinement et immédiatement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2321 (2016), et qu'elle honore ses autres engagements.

Afin de renforcer le Système international de surveillance visant à détecter les essais nucléaires, le Japon a décidé de verser une contribution supplémentaire de 2,4 millions de dollars des États-Unis à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que cette contribution permettra d'améliorer l'efficacité de la surveillance mondiale des essais nucléaires, y compris de ceux réalisés par la République populaire démocratique de Corée.

La Conférence du désarmement est dans l'impasse depuis plus de vingt ans, et le Japon exhorte ses États membres à tout mettre en œuvre pour en sortir. Le Japon se félicite de la décision prise sous la présidence roumaine de créer un groupe de travail et espère profondément que les discussions et les délibérations de ce dernier aboutiront à l'adoption d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Le Japon n'épargnera aucun effort pour parvenir à cette fin.

Le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 commence cette année. Dans la mesure où ce traité reste la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, il est indispensable d'en préserver et renforcer le régime. À cette fin, et compte tenu du fait que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur le fond du projet de document final ainsi que des clivages au sein de la communauté internationale, il est essentiel d'obtenir des résultats concrets lors de la Conférence de 2020.

Le Japon n'a cessé de dire que, pour promouvoir le désarmement nucléaire, il fallait prendre des mesures concrètes et pratiques dans le cadre d'une coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés. En outre, les efforts déployés pour encourager le désarmement nucléaire devraient reposer sur deux éléments, à savoir une idée claire des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et une évaluation objective de la situation réelle sur le plan de la sécurité.

Afin de contribuer au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020, le Japon a accueilli à Nagasaki en décembre dernier une conférence internationale intitulée « Vers un monde sans armes nucléaires » et organisée conjointement avec l'ONU. En outre, en marge de cette conférence, le Japon a accueilli une réunion informelle sur les questions liées à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Soucieux par ailleurs de mieux faire connaître la réalité de la dévastation causée par les bombardements atomiques par-delà les frontières nationales et les générations, le Japon a organisé, avec l'ONU et dans le cadre de la conférence de Nagasaki, un forum des

Communicateurs de la jeunesse pour un monde sans armes nucléaires. Lors de ce forum, des jeunes venant des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Japon, se sont réunis et ont activement échangé leur point de vue sur la manière de sensibiliser les populations du monde entier.

S'agissant des mesures concrètes en faveur du désarmement, le Japon accorde une importance particulière à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la transparence des forces nucléaires.

En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, le Japon, en tant que membre du groupe d'experts de haut niveau créé en application de la résolution 71/259 de l'Assemblée générale et chargé de l'élaboration d'un tel traité, contribuera activement au processus en utilisant ses compétences en la matière. Toutefois, cela ne signifie pas que la création du groupe d'experts constitue un répit pour les membres de la Conférence du désarmement. Nous ne devons épargner aucun effort en vue d'entamer des négociations immédiatement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

En tant que collaborateur du Coordonnateur de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Japon a travaillé avec le Kazakhstan afin de faciliter l'entrée en vigueur du Traité. En outre, le Japon accueillera cette année une conférence régionale destinée aux États d'Asie du Sud-Est, du Pacifique et de l'Extrême-Orient et visant à promouvoir la signature et la ratification du Traité dans la région. Grâce à cette initiative, le Japon continuera à encourager la signature et la ratification du Traité.

Enfin, Monsieur le Président, le Japon, qui est le seul pays à avoir subi des bombardements atomiques pendant la guerre, continuera de tout mettre en œuvre pour promouvoir le désarmement nucléaire. À cette fin, il coopérera avec les États membres, notamment les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M. Takisawa pour sa déclaration.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes afin de raccompagner S. E. M. Takisawa.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Gennadiy Gatilov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Je vous souhaite la bienvenue à la Conférence, Monsieur le Vice-Ministre, et vous donne la parole.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que d'avoir la possibilité de m'adresser à cette éminente audience. Le fait que les représentants de haut niveau des États membres mais aussi des États non membres estiment que c'est un honneur de s'exprimer devant la Conférence du désarmement témoigne de l'autorité, de la pertinence et de la viabilité de cette instance en ce qui concerne le renforcement et l'amélioration du cadre juridique international sur lequel repose le système de stabilité stratégique mondiale et de sécurité internationale. Il ne fait aucun doute que chaque État veut être entendu. Chaque membre de la communauté internationale s'efforce de veiller à ce que ses intérêts de sécurité nationale soient solidement garantis et ne deviennent pas tributaires du climat politique. C'est cela qui rend, selon nous, la Conférence particulièrement précieuse, car tous les participants peuvent dialoguer de manière approfondie et sur un pied d'égalité sur les questions de sécurité les plus sensibles et trouver des solutions aux problèmes complexes de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous sommes tous ici présents unis par un noble objectif, celui d'assurer la sécurité régionale et mondiale avec fiabilité. Nous sommes convaincus que l'élaboration, sous les auspices de l'ONU, d'instruments multilatéraux efficaces et adaptés visant à maîtriser les armements et à renforcer les régimes existants afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive nous permettra d'atteindre cet objectif.

Nous disposons déjà de tous les outils dont nous avons besoin pour accomplir ce travail, à savoir le triptyque multiforme de l'ONU, unique de par ses compétences et l'expérience qu'il a acquise et qui se compose de la Première Commission de l'Assemblée générale, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. Il importe que tous les éléments de ce mécanisme soient étroitement liés, qu'ils se complètent de manière dynamique et qu'ils tendent à faire avancer notre cause globale. Conformément à son mandat, chacun des éléments est appelé à exécuter certaines fonctions spécifiques qu'il serait extrêmement problématique de déléguer à un autre organe ou une autre structure qui reposerait sur un règlement ou des principes différents.

Le système du désarmement a prouvé qu'il était efficace, et la Conférence occupe une place particulière en son sein en tant qu'unique instance de négociation qui a connu l'élaboration de toute une série de traités internationaux fondamentaux sur la maîtrise des armements et la non-prolifération. Nous ne pouvons qu'être préoccupés par les tentatives entreprises ces dernières années de saper ce système complexe en réorientant vers l'Assemblée générale, qui est une instance généraliste, certaines des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Quiconque pense que changer d'instance, et a fortiori changer de Règlement intérieur, nous permettra d'harmoniser les démarches adoptées par les États pour résoudre le problème de la maîtrise des armements se trompe. À cause de ces initiatives mal inspirées, la communauté internationale risque de revenir des décennies en arrière, à l'époque où elle commençait seulement à découvrir les possibles fondations et modalités institutionnelles qui lui permettraient de régler les questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive et où elle était à peine parvenue à la conclusion logique, et aujourd'hui largement acceptée, qu'en matière de désarmement, une approche globale et fondée sur le consensus est non seulement inévitable mais constitue la seule option possible.

Ce principe universel, qui suppose un travail minutieux afin de tenir compte des intérêts mutuels des parties et d'éliminer les facteurs qui ont une incidence négative sur la stabilité stratégique, est consacré par les résolutions de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En particulier, il ne fait aucun doute que toute tentative d'atteindre l'objectif « Global Zero » par ce qui semble être une voie facile et rapide, à savoir l'adoption hâtive de résolutions par l'Assemblée générale, est vouée à l'échec. La réussite de l'expérience russo-américaine de réduction des armes stratégiques offensives, réduction réelle et d'une importance sans précédent, prouve que toute résolution touchant ce domaine sensible nécessite une préparation multilatérale minutieuse et des compromis de part et d'autre.

C'est pourquoi il n'est pas possible d'envisager, ni aujourd'hui ni à l'avenir, de solution de remplacement viable au triptyque du désarmement actuel, et en particulier à la Conférence. Nous sommes convaincus que celle-ci a encore beaucoup à nous apporter.

Nous partageons bien entendu la vive préoccupation exprimée concernant l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis si longtemps. Ces dernières années, plusieurs options ont été proposées pour sortir les négociations de cette impasse, mais aucune d'entre elle n'a été mise en œuvre dans la pratique. Il est toutefois encourageant de constater que les États, qui sont responsables du sort de cette instance, assument leur responsabilité et continuent de chercher un moyen de mettre fin au blocage. Bien qu'elle ne réponde pas entièrement aux attentes et préoccupations de nombreuses délégations, la décision adoptée sous la présidence roumaine relative à la création d'un groupe de travail officiel chargé de trouver des solutions pour permettre l'élaboration d'un programme de travail constitue néanmoins la première mesure prise par la Conférence à sa session de 2017 en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail.

De notre côté, nous nous sommes efforcés ces dernières années de trouver un compromis possible sur un projet de programme, sur la base des points traditionnellement inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et aussi de nouvelles questions susceptibles de rallier tous les États.

À cet égard, je voudrais insister sur la pertinence de l'initiative lancée il y a un an par le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, visant à ce que la Conférence élabore une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, et également vous rappeler notre proposition de programme de travail correspondante. Cette proposition russe tient compte des intérêts de tous les États et nous pensons qu'elle a une chance raisonnable d'aboutir. La Conférence examine également un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la Russie et la Chine et qui bénéficie d'un large appui international. Ce projet de traité est le document le plus adapté à l'ouverture de négociations au sein de la Conférence.

Je tiens à souligner que ces deux initiatives ne sont pas de simples abstractions ou aspirations mais qu'elles font déjà l'objet de documents spécifiques. La volonté politique est tout ce dont nous avons besoin pour nous rapprocher d'une négociation effective sur ces sujets, et nous serions ensuite en mesure de passer des paroles aux actes et de reprendre des négociations dignes de ce nom au sein de la Conférence.

Soyez assurés que la délégation russe, qui assure la présidence de la Conférence en février et en mars, s'acquittera de ses fonctions avec impartialité et mettra tout en œuvre pour trouver des points de convergence sur un programme de travail, afin de parvenir à un compromis acceptable pour tous et qui tiendrait compte des opinions de chacune des délégations. À notre tour, nous appelons tous les membres à faire preuve de la même souplesse.

Je vous souhaite plein succès.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie Son Excellence pour sa déclaration.

Je suspends à présent la séance pour raccompagner M. Gatilov.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Valentin Rybakov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus. Je remercie le Vice-Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Rybakov** (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la République du Bélarus attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. Étant donné la situation actuelle, marquée par l'incertitude dans les relations internationales et la détérioration du système de sécurité internationale et de désarmement, le rôle de la Conférence doit plus que jamais être défendu.

Nous sommes convaincus que nous, États membres de la Conférence, avons notre mot à dire sur les questions qui concernent le désarmement international. Ce qui importe le plus, c'est que tout ce que nous disons soit fondé sur des faits, car il nous semble que le monde s'est déjà lassé des slogans belliqueux, des conférences de presse et du battage technologique, en résumé de tout ce qui est « faux » (*fake*), pour reprendre un terme très populaire en ce moment.

Le monde a besoin de solutions qui pourraient aboutir à un accord. Nous devons chercher les points de convergence, les intérêts partagés et les possibilités de coopération.

Les menaces et défis actuels nous obligent à considérer que les questions du désarmement, de la non-prolifération et du développement durable sont étroitement liées. Nous pensons que l'approche globale proposée pour régler ces questions de manière positive contribuerait à rendre l'environnement international plus sain.

Seuls nos efforts conjoints seront en mesure de garantir la poursuite du processus de désarmement nucléaire universel et complet, la création d'un système de garanties juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires, la démilitarisation de l'espace, la prévention de la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et la lutte contre l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive.

La Conférence a été critiquée à maintes reprises dans cette salle. Nous partageons les inquiétudes exprimées à cet égard, mais nous sommes convaincus que la Conférence est loin d'avoir épuisé toutes ses possibilités.

Malgré leurs divergences de vues, les États déploient des efforts considérables pour relancer les travaux de la Conférence. Nous ne pouvons ignorer les initiatives concernant le programme de travail, les nouveaux sujets de négociation qui ne portent pas atteinte aux intérêts de sécurité des États et la création du groupe de travail sur la voie à suivre. Nous accueillons ces idées avec satisfaction et nous sommes disposés à soutenir une approche positive des travaux de la Conférence.

Pour sa part, la République du Bélarus voudrait faire observer que le programme de travail de la Conférence ne devrait pas être une sorte d'obstacle politique au lancement des activités pour lesquelles cette éminente instance internationale a été créée. Il ne faudrait pas que le résultat des discussions soit fixé avant même le début des négociations. Comme ce fut le cas au début des années 1990, le programme de travail devrait être un document technique qui assurerait la continuité et la prévisibilité des travaux de la Conférence.

Nous pensons qu'il serait possible de sortir de l'impasse en élaborant un programme de travail technique, simple, efficace et prévisible qui, tout en tenant compte des progrès réalisés dans des domaines particuliers, pourrait être reporté tel quel d'une session à l'autre et adopté au cours des premières semaines de chaque session de la Conférence.

Nous devons trouver un équilibre entre délibération et négociation dans les travaux de la Conférence, oublier que nous n'avons pas été en mesure d'adopter un programme de travail depuis deux décennies et nous mettre à examiner des mesures concrètes pour commencer à bâtir un monde plus sûr. À cet égard, la délégation du Bélarus soumettra au Président de la Conférence des propositions détaillées pour examen par les États membres.

La République du Bélarus pense que la Conférence devrait rester la principale instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements et que son mandat ne devrait pas être affaibli en essayant d'établir des canaux de négociation distincts.

Nous estimons que les résultats des travaux d'autres organes ne devraient nuire ni au mandat de la Conférence ni aux cadres juridiques existants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ce qui précède concerne surtout le Traité sur la non-prolifération.

Le désarmement nucléaire universel et complet reste l'une des priorités de la République du Bélarus. Cet objectif ne sera pas atteint rapidement, d'un seul coup pour ainsi dire, mais plutôt en prenant plusieurs mesures cohérentes et fondées sur des principes. Pour ce faire, la communauté internationale devra faire preuve de volonté politique et obtenir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopter un document juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles et mettre en place un système solide de garanties juridiques pour les États non dotés d'armes nucléaires. Nous ne voyons simplement pas d'autre option que d'adopter une approche cohérente et réaliste des questions se rapportant au désarmement nucléaire.

Il reste des lacunes à combler dans le cadre juridique régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes d'avis qu'il serait possible de remédier à ces lacunes, en particulier en adoptant un traité prévenant le déploiement d'armes dans l'espace. À cet égard, la proposition russo-chinoise constituerait une bonne base.

Les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux vecteurs de ces armes et des armes radiologiques exigent également d'adopter des politiques et une réglementation appropriées.

Le Bélarus présente à nouveau cette année un projet de résolution pour examen par la Première Commission de l'Assemblée générale intitulée « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ». Nous espérons que des débats de fond auront lieu sur cette question dans le cadre de la Conférence et nous appelons les États à examiner activement cette question, tant à Genève qu'à New York.

Nous sommes convaincus que la Conférence peut contribuer au désarmement universel et complet en s'attaquant à des problèmes intimement liés au désarmement, à la non-prolifération et à la lutte contre le terrorisme. Nous pensons que l'élaboration d'une convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique est également une tâche que la Conférence pourrait entreprendre et qui contribuerait à trouver des compromis, y compris sur d'autres questions.

Il y a vingt ans, le Bélarus a achevé le retrait de toutes les armes nucléaires qui subsistaient sur son territoire à la suite de la chute de l'URSS. Il a, sans formuler de condition préalable ni de réserve, renoncé à sa puissance nucléaire militaire qui se composait à l'époque de 81 missiles balistiques Topol-M, confirmant ainsi son engagement envers la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, déjà deux décennies plus tard, cette décision peut être considérée sans fausse modestie comme un exemple de la mesure dans laquelle une administration responsable au niveau national dans des domaines tels que le désarmement et la non-prolifération peut et doit être une condition préalable au progrès et au développement durable.

Nous sommes disposés à partager notre expérience de multiples manières, notamment dans le cadre d'une manifestation spéciale qui aura lieu demain, le 1<sup>er</sup> mars, à la Maison de la Paix. Nous espérons tous vous y retrouver.

Pour avancer dans quelque domaine que ce soit, il faut que toutes les parties concernées fassent preuve d'initiative. De nombreux exemples d'initiatives peuvent être cités, parmi lesquels l'accord conclu entre l'Union soviétique, ultérieurement la Russie, et les États-Unis d'Amérique concernant la réduction de leurs arsenaux nucléaires respectifs, le refus unilatéral du Bélarus, du Kazakhstan, de l'Ukraine et d'autres pays de posséder des armes ou des arsenaux nucléaires et de poursuivre des programmes d'armement nucléaire, et la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans presque toutes les régions du monde.

Il me plairait de croire que d'autres initiatives de ce type verront le jour, pas dans les semaines et les mois à venir, mais aujourd'hui, à l'heure où nos peuples n'ont jamais autant aspiré à un avenir pacifique et au développement durable.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie Son Excellence pour sa déclaration et ses paroles de bienvenue adressées à la présidence russe.

Je suspends la séance quelques minutes pour raccompagner M. Rybakov.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Geoffrey Onyeama, Ministre des affaires étrangères du Nigéria. Je remercie le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

**M. Onyeama** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi d'avoir la possibilité de m'adresser à la Conférence du désarmement aujourd'hui.

Puisque c'est la première fois que je m'exprime devant cette prestigieuse instance, je me permets de commencer par féliciter la Conférence du désarmement pour ses réalisations historiques dans le domaine du désarmement nucléaire, et en particulier pour les efforts inlassables qui ont permis d'aboutir aux négociations sur la non-prolifération nucléaire et sur l'interdiction complète de l'emploi des armes biologiques et des armes chimiques.

Les travaux de la Conférence ne peuvent avoir plus d'importance qu'à l'heure actuelle, alors que notre monde est de plus en plus en proie à la crainte de l'emploi d'armes nucléaires en cas de guerre. Aujourd'hui, les essais se multiplient sans cesse, ce qui a réellement fait monter les enchères et ranimé le spectre d'une guerre nucléaire. La menace d'une guerre nucléaire est peut-être plus réelle aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été et nous la voyons se rapprocher à grands pas.

À eux seuls, les neuf États dotés d'armes nucléaires disposent aujourd'hui de plus de 14 900 armes nucléaires au total et d'un potentiel énorme pour fabriquer d'autres armes nucléaires plus destructrices. Si nous prenons en compte le nombre d'armes nucléaires qui n'appartiennent pas à ces neuf États, c'est-à-dire les armes qui se sont retrouvées entre les mains de quelques États qui n'ont pas déclaré être dotés d'armes nucléaires, la menace d'une guerre nucléaire devient encore plus palpable. En outre, quelques nations disposent d'une puissance ou de réacteurs nucléaires susceptibles d'être détournés pour la fabrication d'armes tandis que d'autres États, vingt-trois environ, ont forgé des alliances nucléaires avec des États détenant officiellement des armes nucléaires. Si nous additionnons tout cela, et étant donné la puissance destructrice d'une arme nucléaire, nous aboutissons à la conclusion que l'anéantissement du monde ne dépend que d'une simple pression sur un bouton.

Il convient d'évoquer et de rappeler à cette auguste instance la capacité destructrice d'une seule arme nucléaire. Tous les indicateurs montrent qu'une bombe nucléaire peut tuer des millions de personnes en quelques secondes, et cela sans mentionner les répercussions possibles de ces bombes dans les grandes villes. Pourtant, les nations ont renoncé à leur responsabilité de libérer l'humanité des armes nucléaires.

Nous entendons aujourd'hui toutes sortes d'arguments pour justifier la mise au point d'arsenaux nucléaires plus importants tandis que les missiles balistiques intercontinentaux sont perfectionnés afin d'atteindre avec encore plus de précision les cibles visées.

Il y a donc deux questions à régler : la non-prolifération et l'interdiction complète. Si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur en 1970, on ne peut malheureusement pas en dire autant de celui sur l'interdiction complète qui n'est pas encore en vigueur à cause de la réticence de certains pays à le ratifier.

Les activités de cette Conférence sont extrêmement sérieuses et l'espoir, que nous partageons avec le reste de l'humanité, de bâtir un monde sans armes nucléaires quelles qu'elles soient dépend de cette instance et de ceux qui négocient des traités au nom de leur gouvernement.

La question des armes nucléaires et, de fait, de leur prolifération et élimination a toujours été au centre des préoccupations du Nigéria, en particulier depuis 1960, année où nous sommes devenus un nouveau pays indépendant et épris de paix. C'est cette préoccupation qui a encouragé le Nigéria à rejoindre en 1962 le Comité des 18 puissances sur le désarmement, qui est ensuite devenu la Conférence du Comité du désarmement à la suite de la résolution 1722 (XVI) adoptée par l'Assemblée générale en 1961, avant que la Conférence du désarmement ne soit constituée en 1979. Nous avons d'ailleurs rompu nos relations diplomatiques avec la France au milieu des années 1960 parce qu'elle avait procédé à des essais nucléaires dans le Sahara.

La Conférence du Comité du désarmement, qui a également compté deux membres africains clefs, à savoir l'Égypte et l'Éthiopie, a démontré la mobilisation de l'Afrique en matière de désarmement nucléaire dès le début. Depuis lors, l'intérêt de l'Afrique pour le désarmement et les traités correspondants n'a pas faibli. En fait, l'engagement du continent envers la dénucléarisation du monde a commencé avec l'adoption en 1996 du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, aussi appelé Traité de Pelindaba, qui est entré en vigueur le 15 juillet 1999 après avoir recueilli le nombre requis de signatures.

Le Traité de Pelindaba a fait suite à celui de Tlatelolco, qui protège l'Amérique du Sud et les Caraïbes et reprend le même format que celui de Rarotonga pour le Pacifique Sud. On se rappellera qu'il interdit, entre autres choses, la recherche, la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition, la mise à l'essai, la possession, le contrôle et l'implantation de dispositifs explosifs nucléaires sur les territoires des signataires ainsi que le déversement des déchets radioactifs sur leurs territoires.

Ce Traité signifie non seulement que l'Afrique rejette les armes nucléaires mais aussi qu'elle est déterminée à n'avoir aucune arme de destruction massive sur son territoire, et notamment à ne pas servir de cobaye pour l'essai de tout dispositif nucléaire.

L'intensification actuelle des tensions politiques et des échanges de propos belliqueux entre les nations, surtout certaines d'entre elles, est une grande source de préoccupation, en particulier dans un contexte de différends territoriaux, d'anciennes rivalités politiques, de poursuite des essais de missiles à longue portée et d'interprétation des accords conclus sur les capacités nucléaires. À l'heure où d'aucuns attendent les braises de la guerre, nous n'avons d'autre choix que de plaider la prudence en raison des effets dévastateurs qu'aurait une guerre nucléaire.

Non seulement une guerre nucléaire anéantirait la majeure partie de la planète, mais selon la National Aeronautics and Space Administration (NASA), son effet thermonucléaire engendrerait des fumées qui entraîneraient un retour aux températures de l'ère glaciaire, resteraient dans la stratosphère dix ans, détruiraient une grande partie de la couche d'ozone qui nous protège et permettraient à une quantité dangereuse de rayons ultraviolets d'atteindre la surface de la Terre. Nul besoin d'évoquer les effets de l'explosion, de l'électromagnétisme et des rayonnements pour dire qu'outre la dévastation massive, une guerre nucléaire provoquerait une famine considérable.

Nous ne pouvons envisager les conséquences d'une guerre nucléaire ni les terribles destructions causées par un accident nucléaire qui ferait passer ceux de Tchernobyl et de Three Mile Island pour des incidents sans gravité. Nous savons tous que l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl reste à ce jour le plus désastreux et qu'il a causé la libération de radionucléides dans l'ensemble du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

Le Nigéria demeure préoccupé par le danger qui pèse de plus en plus sur la paix et la sécurité internationales, en particulier les menaces qui proviennent de certains États dotés d'armes nucléaires et la possibilité que des armes nucléaires tombent entre les mains de terroristes. Nous ne pouvons envisager l'emploi d'une autre arme nucléaire après l'ampleur des destructions dont le monde a déjà été témoin. C'est pourquoi le Nigéria, en tant que membre de la Conférence du désarmement, espère que celle-ci va reprendre ses travaux. Malgré toutes les tentatives effectuées, l'adoption du programme de travail présenté par la présidence nigériane l'an dernier s'est avérée difficile. Il est également regrettable que les efforts de la présidence norvégienne, qui a essayé de tisser des liens entre les projets proposés par le Nigéria, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie, n'aient malheureusement pas abouti.

Il est extrêmement préoccupant de constater que les négociations au sein de la Conférence sont dans l'impasse depuis plus de vingt ans. La Conférence doit se remettre au travail et aboutir à de bons résultats comme elle en a obtenu par le passé avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, afin de montrer qu'elle peut renouer avec le succès. Tous ces instruments ont été des réalisations majeures pour la Conférence et nous pensons qu'elle doit sortir de l'inertie qui paralyse les négociations depuis plus de vingt ans.

Cette requête est urgente compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité mondiale, des menaces et des essais d'engins nucléaires, en particulier le perfectionnement des vecteurs afin d'atteindre certaines cibles. Nous exhortons les huit pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Étant donné la fréquence actuelle des essais, cette requête est devenue plus pressante encore.

Lorsqu'un problème est difficile à résoudre, nous devons le remettre sur le métier et examiner les questions qu'il soulève. Les Nations Unies ont déjà accepté le défi avec l'adoption de la résolution 70/33 de l'Assemblée générale concernant l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le groupe de travail a rempli sa mission et son rapport a été adopté. Le fait est que certains États dotés d'armes nucléaires n'ont pas assisté aux réunions du groupe de travail et le Nigéria estime qu'il s'agit d'un avertissement qui exige de la Conférence qu'elle examine les points qui l'ont empêché d'aller de l'avant après tant de temps.

Le Nigéria recommande de réviser le Règlement intérieur de la Conférence, en particulier la règle du consensus qui ronge la Conférence. C'est à cause de cette règle du consensus que le projet de Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, élaboré par la Conférence, a été soumis à l'Assemblée générale. Le Nigéria estime qu'il faudrait s'attacher à traiter les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour avec dynamisme dans la mesure où elles concernent : a) le désarmement nucléaire ; b) la production de matières fissiles ; c) la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et d) les garanties de sécurité négatives.

Le Nigéria pense par ailleurs qu'au vu de l'actualité de la question du terrorisme, le terrorisme nucléaire devrait faire partie des sujets examinés. Nous estimons que, pour que la Conférence aille de l'avant, son programme de travail devrait accorder une place significative aux négociations, or il se trouve que les questions centrales inscrites à l'ordre du jour sont prêtes à être négociées. Dans la même veine, nous estimons que la Conférence devrait tenir compte de la menace terroriste dans son programme de travail, et en particulier de la capacité des groupes terroristes à fabriquer des armes biologiques, chimiques et nucléaires.

Enfin, Monsieur le Président, l'année a véritablement commencé avec la première présidence de la Conférence et nous espérons que celle-ci va aller de l'avant et surmonter l'inertie dont j'ai parlé plus tôt et qui la paralyse depuis plus de vingt ans. Le Nigéria salue l'adoption, lors de la présidence roumaine, du projet de décision publié sous la cote CD/WP.599/Rev.1 et nourrit l'espoir que cette décision permettra à terme d'ouvrir la voie à la tenue de négociations de fond cette année.

Pour conclure, le Nigéria salue les représentants et représentantes des États membres qui sont chargés de cette lourde tâche et remercie la Direction de l'ONU, y compris son Secrétariat, pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'assister la Conférence dans ses travaux.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie S. E. M. Onyeama pour sa déclaration.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes afin de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*) : La séance est reprise. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre prochain invité de marque, S. E. M. Benedetto della Vedova, Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie. Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, de vous adresser à la Conférence du désarmement et vous donne la parole.

**M. Della Vedova** (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir pour moi de m'exprimer, cette année encore, devant la Conférence du désarmement, qui constitue la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement au monde.

Permettez-moi de réaffirmer l'attachement de l'Italie aux travaux et à la mission de cet organe et de féliciter l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour son accession à la présidence. Je tiens également à exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Michael Møller, et à son équipe pour leur soutien inestimable aux travaux de la Conférence.

Des accords multilatéraux majeurs dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement ont été négociés dans le cadre de cette Conférence, et ils continuent de représenter des réalisations impressionnantes et de contribuer de manière décisive à rendre le monde plus sûr. Aujourd'hui, après un blocage de plus de vingt ans, nous éprouvons le sentiment qu'il est urgent de préserver son rôle principal d'instance de négociation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'Italie salue par conséquent l'adoption de la décision relative à la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre pour déterminer les bases communes d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation, et tient à participer au lancement de débats de fond sur des questions clefs au cours de cette session.

L'Italie est, elle aussi, préoccupée par les conséquences catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires, et nous sommes conscients des risques nucléaires qui continuent de peser sur l'humanité. Notre souhait de bâtir un monde plus sûr pour les générations futures sous-tend les efforts que nous déployons pour progresser effectivement sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous pensons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, la base essentielle de l'action en faveur du désarmement nucléaire et un élément important de la poursuite du développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Les trois piliers du Traité sur la non-prolifération continuent de se renforcer mutuellement et l'Italie estime toujours que le plan d'action issu de la Conférence d'examen de 2010 reste une très bonne base pour progresser dans ces trois domaines. Dans cette perspective, nous attendons avec intérêt de participer activement au nouveau cycle du Comité préparatoire, qui débutera en mai prochain en Vienne et aboutira à la Conférence d'examen de 2020.

Dans le cadre défini à l'article VI du Traité, nous réaffirmons notre volonté de créer les conditions nécessaires à l'avènement d'un monde plus sûr exempt d'armes nucléaires d'une manière qui renforce la stabilité internationale et en se fondant sur le principe de la sécurité non diminuée pour tous.

Je tiens à rappeler que l'adoption d'une démarche inclusive et progressive fondée sur des mesures de désarmement nucléaire concrètes et vérifiables constitue un moyen réaliste d'atteindre l'objectif « Global Zero ». Nous pensons que la contribution de la Conférence du désarmement reste essentielle et nous appuyons les initiatives propres à faciliter l'ouverture des négociations au sein de cette instance.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons la création prochaine, en application de la résolution 71/259 de l'Assemblée générale, d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, création qui constitue une tentative de relancer les négociations sur un tel traité.

Nous saluons également l'adoption de la résolution 71/67 de l'Assemblée générale sur le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Nous soulignons qu'il importe de mettre au point et de renforcer des mesures concrètes et efficaces de vérification nucléaire afin d'instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

En outre, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait une étape cruciale de l'élimination des armes nucléaires et, partant, un moyen de renforcer la sécurité de tous. À cet égard, l'Italie engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier les huit derniers États visés à l'annexe II, à signer et à ratifier sans délai le Traité.

Dans l'optique de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020, nous voudrions également réaffirmer notre appui à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive à laquelle participeraient tous les États de la région, sur la base d'arrangements librement conclus entre eux, comme décidé lors de la Conférence d'examen de 2010.

Monsieur le Président, l'Italie condamne avec la plus grande fermeté le tir de missile balistique à portée intermédiaire effectué récemment par la République populaire démocratique de Corée ainsi que les deux essais nucléaires de 2016. Ce sont des actes de déstabilisation qui menacent la paix et la sécurité internationales et violent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que le moratoire de fait sur les essais nucléaires. En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), l'Italie appuiera les efforts déployés dans le monde entier pour faire appliquer comme il convient l'ensemble des mesures restrictives adoptées par le Conseil de sécurité. Nous engageons instamment la République populaire démocratique de Corée à abandonner tous ses programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques existants de façon complète, vérifiable et irréversible et à réintégrer le Traité sur la non-prolifération ainsi que le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Italie demeure fermement convaincue que le multilatéralisme est un outil qui permet d'améliorer la vie des populations et la compréhension mutuelle entre les pays. Cette année, nous avons le sentiment qu'une responsabilité particulière nous incombe en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

Dans le cadre de notre rôle de facilitateur de l'application de la résolution 2231 (2015) au sein du Conseil de sécurité, nous continuerons à soutenir le Plan d'action global commun conclu entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Allemagne et l'Iran et qui est un élément essentiel de la sécurité régionale et internationale. Nous saluons les progrès incontestables réalisés jusqu'à présent, plus d'un an après le début de sa mise en œuvre. Nous sommes d'avis que toutes les parties devraient s'employer à faire en sorte que le Plan d'action continue de produire des retombées bénéfiques pour tous et reste un exemple de réussite dans l'histoire de la non-prolifération des armes de destruction massive.

L'année dernière a été marquée par le résultat positif de l'examen du régime créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Italie reste profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, en particulier pour perpétrer des attaques terroristes. Nous appuyons donc vivement le renforcement du mécanisme relevant du Comité 1540 afin d'améliorer les capacités nationales liées à la mise en œuvre des mesures de non-prolifération.

L'Italie demeure profondément attachée à la pleine mise en œuvre des instruments internationaux sur les armes classiques et fournit par exemple une assistance technique, matérielle et financière aux États qui en ont besoin, notamment ceux qui sont touchés par les mines, les armes à sous-munitions et tous les types de restes explosifs de guerre.

Nos efforts visent aussi à améliorer l'efficacité et l'efficacité des interventions de toutes les parties prenantes. C'est dans cet esprit que l'Italie, qui est l'un des principaux donateurs dans le domaine du déminage humanitaire, préside le Groupe d'appui à l'action antimines pour la période 2016-2017.

Pour conclure, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer que nous sommes prêts à entamer des travaux productifs sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, sur la base de la décision que cette dernière a prise, et que nous sommes convaincus que la reprise des travaux de la Conférence nous permettra de progresser de manière significative sur la voie du désarmement.

En outre, nous saluons chaleureusement les efforts visant à associer activement la société civile aux débats de cette assemblée et nous attachons la plus haute importance à sa contribution concrète et constructive aux activités de la Conférence.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie S. E. M. Della Vedova pour sa déclaration et pour les aimables paroles adressées à la présidence russe.

Je vais à présent suspendre la séance afin de raccompagner Son Excellence.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en russe*): La séance est reprise. La liste des orateurs est épuisée pour ce matin. Comme aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je lève la séance.

*La séance est levée à 12 h 55.*